

1^{er} octobre 2026

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée
Ministre de l'Industrie
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Par courriel : melanie.joly@ised-isde.gc.ca

Objet : Demande urgente d'examen de conformité des engagements de Cleveland-Cliffs en vertu de la *Loi sur Investissement Canada* et demande de rencontre d'urgence

Madame la Ministre,

Je vous écris au nom du Syndicat des Métallos au sujet de l'annonce de Cleveland-Cliffs selon laquelle l'entreprise mettra à pied, pour une durée indéterminée, les activités de laminage à froid et de revêtement de Stelco à Hamilton, ce qui entraînera la mise à pied de centaines de Métallos représentés par la section locale 1005.

Nous prenons acte de votre déclaration exprimant la déception du gouvernement à l'égard de cette décision ainsi que de votre engagement à utiliser tous les leviers à votre disposition pour protéger les travailleuses et travailleurs canadien.ne.s de l'acier et notre industrie. Nous saluons également la déclaration du Premier ministre Carney selon laquelle Cleveland-Cliffs a des obligations légales envers les travailleuses et travailleurs du pays et que le gouvernement entend demander des comptes à l'entreprise. Nous croyons que l'une des façons les plus claires de donner suite à ces déclarations est de faire respecter les engagements contraignants pris par Cleveland-Cliffs en vertu de la *Loi sur Investissement Canada* lorsque le gouvernement fédéral a approuvé son acquisition de Stelco en 2024.

Dans le cadre de cette approbation, Cleveland-Cliffs s'est notamment engagée, pour une période de cinq ans, **à conserver au moins le même nombre d'employés syndiqués et la vaste majorité des employés non syndiqués qui étaient en poste au moment où la transaction a été annoncée**, à maintenir le siège social de Stelco à Hamilton, à honorer les conventions collectives existantes et les engagements de Stelco en ce qui a trait aux

United Steel, Paper and Forestry, Rubber, Manufacturing, Energy, Allied Industrial and Service Workers International Union
Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc,
de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes

800-234 av. Eglinton Ave. E., Toronto ON Canada M4P 1K7 • 416-487-1571 • 416-482-5548 (Fax/Téléc.)

 usw.ca • metallos.ca  info@usw.ca • info@metallos.ca   [USWMetallos](https://www.instagram.com/USWMetallos)  [MetallosCA](https://www.facebook.com/MetallosCA)  [@SteelworkersCA](https://twitter.com/SteelworkersCA) • [@MetallosCA](https://www.facebook.com/MetallosCA)

avantages sociaux et aux régimes de retraite, et à effectuer des dépenses d'importance en capital et en recherche-développement pour soutenir les opérations de Stelco.

Ces engagements constituaient un élément clé de la démonstration de Cleveland-Cliffs selon laquelle son acquisition de Stelco représenterait un avantage net pour le Canada. Il ne s'agissait pas de simples déclarations d'intention. Il s'agissait d'engagements contraignants pris envers le gouvernement du Canada dans le cadre de l'approbation de la transaction.

La récente annonce de ces mises à pied soulève donc une question évidente et sérieuse quant au respect, par Cleveland-Cliffs, de ses engagements.

Nous reconnaissons les pressions extraordinaires auxquelles fait face l'industrie canadienne de l'acier en raison de la guerre commerciale avec les États-Unis, notamment les droits de douane américains de 50 % sur l'acier et la pression continue exercée par les importations au Canada. Toutefois, des conditions de marché difficiles ne peuvent automatiquement effacer des engagements qui étaient au cœur de l'approbation d'une importante acquisition étrangère.

Certaines circonstances particulières doivent également faire l'objet d'un examen approfondi avant que puisse être acceptée toute affirmation voulant que ces mises à pied soient inévitables.

Le PDG de Cleveland-Cliffs, Lourenco Goncalves, a publiquement défendu les droits de douane sur l'acier imposés par le président Trump et a affirmé avoir contribué à influencer la décision de les porter à 50 %. L'entreprise invoque maintenant ces mêmes droits de douane pour justifier la mise à pied pour une durée indéterminée de Métallos canadiens. Parallèlement, l'administration américaine présente ouvertement sa politique tarifaire comme un outil visant à attirer les investissements, la production et les emplois dans le secteur de l'acier aux États-Unis.

Nous sommes également profondément préoccupés par les informations selon lesquelles le gouvernement fédéral aurait offert à Cleveland-Cliffs une aide visant à maintenir les activités et à protéger les emplois, mais que l'entreprise aurait choisi d'aller de l'avant avec les mises à pied. Cela soulève d'importantes questions quant aux solutions de rechange qui étaient disponibles et au caractère réellement inévitable de ces mises à pied.

Pour ces raisons, nous vous demandons **d'ouvrir immédiatement, ou de confirmer que votre ministère a ouvert, un examen officiel de la conformité de Cleveland-Cliffs à ses engagements en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*, dans le cadre duquel le gouvernement :**

- exigera de Cleveland-Cliffs qu'elle démontre en quoi les mises à pied annoncées sont compatibles avec son engagement contraignant de maintenir le nombre d'emplois syndiqués;
- examinera non seulement les conditions générales du marché, mais aussi les décisions d'entreprise de Cleveland-Cliffs, notamment la répartition de la production, des commandes des clients, des investissements et des emplois entre ses activités canadiennes et américaines;
- déterminera quelles solutions de rechange aux mises à pied étaient disponibles, notamment l'aide offerte par le gouvernement fédéral à l'entreprise, et pourquoi Cleveland-Cliffs a rejeté ces mesures;
- confirmera si Cleveland-Cliffs a demandé une modification, un remplacement, une renonciation ou toute autre forme d'allègement relativement à ses engagements initiaux; et
- utilisera les pouvoirs d'exécution prévus par la Loi sur Investissement Canada, notamment une mise en demeure officielle en vertu de l'article 39, si le gouvernement conclut que Cleveland-Cliffs ne respecte pas ses engagements.

Si Cleveland-Cliffs ne s'y conforme pas, le gouvernement devrait être prêt à demander l'exécution de ces engagements devant les tribunaux en vertu de l'article 40, notamment au moyen d'une ordonnance exigeant le respect des engagements et de toute autre mesure de redressement justifiée en vertu de la Loi.

La section locale 1005 des Métallos ainsi que nos dirigeants nationaux et de district sont prêts à fournir toute information pertinente à un examen de conformité, notamment les données sur l'emploi, les communications de l'entreprise et les renseignements concernant les changements apportés à la production et aux activités.

Cleveland-Cliffs a été autorisée à acquérir Stelco parce qu'elle a pris des engagements contraignants envers le Canada et les travailleuses et travailleurs canadiens. Ces

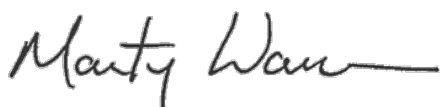
engagements faisaient partie du prix à payer pour obtenir l'approbation de la transaction. Ils doivent avoir un sens. Si Cleveland-Cliffs n'est pas prête à respecter les engagements qu'elle a pris afin d'obtenir l'approbation de cette acquisition, le gouvernement du Canada doit être prêt à les faire respecter.

Étant donné que les mises à pied doivent commencer de façon imminente, nous demandons une **rencontre d'urgence avec vous et les responsables de votre ministère**, afin de discuter de la situation, de l'examen par le gouvernement des engagements de Cleveland-Cliffs et des mesures immédiates nécessaires pour protéger les travailleuses et travailleurs de Stelco et la capacité canadienne de production d'acier.

Nous exhortons le gouvernement à agir avant l'entrée en vigueur de ces mises à pied et attendons votre réponse dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

En toute solidarité,



Marty Warren
Directeur national du Syndicat des Métallos

cc. : Le très honorable Mark Carney, C.P., député, Premier ministre du Canada
Marc-André Blanchard, Chef de cabinet du très honorable premier ministre
Paul Moen, Chef de cabinet de L'honorable ministre de l'Industrie
Kevon Stewart, Directeur du District 6 des Métallos
Ron Wells, Président de la section locale 1005 des Métallos
John McElroy, Président de la section locale 8782 des Métallos